



Jean-Christophe Péral  
Pavillon n°19  
159 boulevard de Mondétour  
91400 Orsay  
06 60 93 52 22  
[orsay91400@free.fr](mailto:orsay91400@free.fr)

David Ros  
Mairie d'Orsay  
2, Place du général Leclerc  
91400 Orsay

Orsay, le 17 mai 2019

Monsieur le Maire

Depuis près de quatre ans nous subissons à Orsay des actes de vandalisme répétés sur les pneus de nos véhicules.

En avril 2017, déjà, les riverains de la rue Louis Scocard ont publié un tract pour se plaindre des incivilités dont ils étaient victimes.  
<https://orsay91400.fr/actes-de-vandalisme-rue-louis-scocard/>

En novembre 2017, suite à une nouvelle vague de pneus crevés, une pétition, signée par un "collectif de riverains de la rue Louis Scocard" a circulé pour que des mesures efficaces soient prises.

<https://orsay91400.fr/wp-content/uploads/2018/11/2018-11-17-P%C3%A9tition-vandalisme.pdf>

Par la suite, les actes se sont répétés sur de nombreux secteurs et depuis quelques jours c'est au tour de celui de Mondétour d'être touché. Je reçois actuellement beaucoup de témoignages mais aussi de plaintes à ce sujet.

Membre de la participation citoyenne, j'ai relayé sur le blog d'Orsay en Action les préconisations des polices municipale et nationale pour dire aux Orcéens pourquoi il est important de porter plainte :

<https://orsay91400.fr/vague-de-pneus-creves-a-orsay-pourquoi-il-faut-porter-plainte/>

Cependant, dans les retours qui me parviennent, beaucoup posent des questions sur les mesures prises par la mairie pour lutter contre ce fléau. Afin de pouvoir leur répondre, je vous en transmets la synthèse :

Quelles mesures concrètes avez-vous prises depuis février 2017 pour lutter contre ces actes de vandalisme ?

Quelles nouvelles mesures allez-vous mettre en place pour résoudre le problème ?

La commune a-t-elle porté plainte ou envisage-t-elle de le faire ?

Avez-vous comme projet de placer rapidement les rues concernées sous vidéoprotection ?

Je termine, en me faisant le porte-parole des Orcéens qui m'ont contacté, pour vous dire que les préjudices pour les victimes sont très importants :

- Les factures se montent à plusieurs centaines d'euros pour remplacer les pneus et plusieurs personnes ont été touchées à plusieurs reprises ce qui multiplie le coût (j'ai encore aujourd'hui reçu le courriel d'un Orcéen touché 5 fois en 4 ans).
- Dans la plupart des cas les assurances ne couvrent pas ces sinistres. Et quand elles les couvrent, celles et ceux qui décident d'y recourir ne sont que partiellement remboursés et prennent le risque d'être pénalisés voire radiés s'ils déclarent plusieurs sinistres.
- Il y a également la mise en danger pour les personnes qui se rendent compte en roulant du dommage subi.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Orsay en Action, le Président, Jean-Christophe Péral.